

## **REGLEMENT DU JEU – 3 COFFRETS CADEAUX A GAGNER**

### **Article 1 : Société organisatrice**

La société REALCORP Luxembourg SA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS Luxembourg : B 82583 et dont le siège social se trouve 22 avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, du 11 décembre 2013 au 10 janvier 2014.

L'opération est intitulée « 3 Coffrets cadeaux à gagner » et le jeu est accessible via l'url <http://realcorp.lu/contest/>

### **Article 2 : Conditions de participation**

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en Grande Région (Luxembourg, France, Allemagne ou Belgique), cliente ou non auprès de la société RealCorp Luxembourg SA. La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la société RealCorp Luxembourg SA, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu. Les champs du bulletin de participation doivent être intégralement complétés et validés. Les informations d'identité, d'adresses ou de qualité, ou d'autres champs mentionnés au formulaire qui se révéleraient inexacts entraînent la nullité de la participation. L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet ou illisible.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

### **Article 3 : Modalités de participation**

Le Jeu se déroule comme suit : le joueur complète le formulaire de participation en ligne, hébergé sur le site de RealCorp Luxembourg SA.

Seules seront prises en compte les participations enregistrées entre l'ouverture du jeu le mercredi 11/12/2013 et la clôture du jeu le vendredi 10/01/2014 à minuit.

### **Article 4 : Sélection des gagnants**

Le jeu se déroule du mercredi 11 décembre 2013 au vendredi 10 janvier 2014, à minuit.

Le tirage au sort aura lieu à partir du lundi 13 janvier 2014, parmi les personnes ayant rempli entièrement le formulaire et ayant accepté les conditions de participation.

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse). Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant.

Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur.

Si un gagnant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ces tentatives de contact, il sera

considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Aucun message ne sera délivré aux perdants.

#### **Article 5 : Dotations**

Le Jeu désignera 3 gagnants, qui remporteront un coffret cadeaux chacun.

La dotation est composée de :

**- 2 Coffrets cadeaux « Echappée belle » (Romantic Getaway) d'une valeur de 389.00 euros pièce.**

*Chaque coffret comprend, pour deux personnes :*

- *une nuit en chambre classique*
- *un dîner 3 plats hors boissons*
- *un petit-déjeuner.*

**- 1 Coffret cadeaux « Célébration des Sens » (Celebration of Senses) d'une valeur de 595.00 euros pièce.**

*Ce coffret comprend, pour deux personnes :*

- *une nuit en chambre double*
- *un soin pour 2 personnes de 50 min minimum*
- *un libre accès aux infrastructures SPA et/ou bien-être*
- *un dîner 3 plats hors boissons*
- *un petit-déjeuner.*

La durée de validité des Coffrets cadeaux est de 2 ans à compter du jour de leur émission, à savoir jusqu'au 31/12/2015.

Pour plus d'informations, consultez les pages « Aide » du site Internet « Relais & Châteaux »

<http://cadeaux.relaischateaux.com/fr/aide>

L'ensemble du processus de choix de séjour (notamment la formule retenue, le lieu, les dates de séjours, etc.) reste à la charge et sous l'entière responsabilité du gagnant, sans que celle-ci ne puisse engager la responsabilité de RealCorp Luxembourg SA en cas de problème.

#### **Article 6 : Acheminement des lots**

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement des lots via un email dans le mois (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce des gagnants. Les lots seront envoyés aux gagnants par voie postale ou remis en mains propres à chaque gagnant par la Société RealCorp Luxembourg SA.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant ainsi qu'en cas de problème relatif à l'acheminement des plis et lots. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de l'organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc. ...), ils resteront définitivement la propriété de l'organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur

monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.  
Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

#### **Article 7 : Jeu sans obligation d'achat**

Le remboursement des frais de connexion engagés pour le jeu se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif en vigueur lors de la rédaction du présent règlement.

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante :  
RealCorp Luxembourg SA - 22 avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande leurs coordonnées bancaires complètes (IBAN, BIC) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06.01.78, les participants disposent sur simple demande écrite, en application de l'article 34 de cette loi, d'un droit d'accès, de retrait et de rectification aux informations les concernant.

#### **Article 8 : Limitation de responsabilité**

La Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. Des modifications engagées par la Société Relais & Châteaux Entreprise (RCE) de la composition des coffrets cadeaux ;
3. Du non-respect, par la Société Relais & Châteaux Entreprise (RCE), du contrat de prestations lié aux coffrets cadeaux, en cas de faillite éventuelle de la société susmentionnée ;
4. De la disponibilité des séjours et/ou dates souhaitées par les gagnants des coffrets cadeaux ;
5. De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
6. Des problèmes d'acheminement ;

L'organisateur se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux.

#### **Article 9 : Dépôt du règlement**

Le présent règlement du jeu est disponible gratuitement auprès de la société organisatrice et déposé auprès de l'Etude Calvo Carlos – Frank Schaal, Huissiers de Justice Associés à Luxembourg.

Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante :

<http://realcorp.lu/contest/reglement-du-jeu/>

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux- concours en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé auprès de l'Etude Calvo Carlos – Frank Schaal, Huissiers de Justice Associés à Luxembourg, dépositaires du règlement avant sa publication.

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. Le règlement est disponible sur le site internet de la Société RealCorp Luxembourg SA <http://realcorp.lu> et à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : RealCorp Luxembourg SA - 22 avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

#### **Article 10 : Données personnelles**

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse...).

Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix.

Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : RealCorp Luxembourg SA - 22 avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le remboursement des frais de demande de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

#### **Article 11 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi luxembourgeoise. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : RealCorp Luxembourg SA - 22 avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.